



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 23/09/2025
Objet : Approbation rapport CLECT

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT
Carole, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND
Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absentes excusées : Mme BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, Armelle HUBERT

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes, MIOTTO Lucie, BIANCO
Maryline.

Procurations : Mme AILLAUD Karine a donné procuration à Mme KERBOUA Yasmina.

M. Estéban MUNOZ a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-Regalite.com

99_DE-004-210401039-20250923-2025_04_47-

Conseil Municipal du 23/09/2025

Délibération n° 2025/04/47

Objet : Approbation rapport CLECT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il s'agit d'approuver le rapport de la CLECT adopté le 1^{er} juillet 2025.

Ce rapport modifie les attributions de compensation relatives au retour à la commune de Château-Arnoux Saint Auban de 2 bâtiments.

Les modifications n'ont pas d'impact sur la commune de Malijai.

En application de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Madame le Maire propose d'approuver ce rapport.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées 2025 en date du 1^{er} juillet 2025.

Malijai,
Le 23 septembre 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20250923-2025_04_47-